1789-1848 : les abolitions françaises de l'esclavage

par Dominique Chathuant

L'annee 1998 marque le 150^e anniversaire de l'abolition française de l'esclavage. Retenu pour l'edition 1997 de plusieurs concours, ce theme est parfois evoque dans le cadre des programmes scolaires.¹ Malheureusement, le sujet est plutot mal connu des Français metropolitains.² Aux yeux de beaucoup, il concerne des iles *lointaines* et minuscules. Est-ce à dire que l'interet historique d'un sujet se mesure en kilometres carres? Il peut sembler indecent et irrationnel de considerer l'esclavage comme un theme exotique. C'est à ce prix qu'on mangeait du sucre en Europe !³ Au vrai, en1789, la question coloniale n'est pas si marginale. Bien que liee à des terres lointaines, elle apparait dans un cahier de doleances sur cinq. L'assemblee lui consacre d'ailleurs 51 seances entre mars 1790 et mai 1791.

Les esclaves revoltes, les libres de couleur, la plantocratie blanche et les fonctionnaires ne sont pas les seuls acteurs de l'histoire des iles. Un grand nombre de protagonistes se trouve à l'assemblee ou dans les provinces. Ainsi, aux Etats-Generaux, le probleme de la representation coloniale est pose par Prieur de la Marne, rapporteur du comite de verification. Ce sont des societes populaires de Bordeaux, Angers ou Châlons qui protestent contre le decret Barnave relatif aux gens de couleur. De meme, se porte-t-on volontaire dans la Seine-Inferieure ou dans l'Aube, lorsqu'il s'agit de « planter l'etendard de la liberte à Saint-Domingue ». Enfin, cinquante à soixante mille soldats sont engages par Bonaparte lors du retablissement de l'esclavage.

Apres la proclamation de la Declaration des Droits de l'Homme et du citoyen, il faut cinq ans pour que soit signe le decret de pluviose an II abolissant l'esclavage. Retablie dans le sang par Bonaparte, l'institution servile est de nouveau supprimee par le decret du 27 avril 1848. Il a donc fallu cinquante-neuf ans pour que la France des Droits de l'Homme donne un caractere concret à une proclamation genereuse. Cela suffit à justifier l'interet porte au probleme. Comme pour la question du vote des femmes, ⁶ le cheminement tortueux de la question servile trahit toute la difficulte de la conquete des

1

Questions, discussions, echanges bienvenus : Dominique.Chathuant@wanadoo.fr, Professeur d'Histoire-Geographie, membre de la Societe d'Histoire de la Guadeloupe

¹ Education civique 5^e et 4^e, Histoire 4^e et 2^e.

² Nombreuses erreurs des manuels... quand ils abordent le sujet. Sur ce theme, les syntheses sont generalement muettes, inexactes ou pleines de contresens fâcheux: cf. F. Furet, La Revolution Franç. Paris, 1965, 1973, p. 415; cf. M. Bouloiseau, La Republique jacobine (10 aout 1792-9 th. An II), Seuil, 1972, p. 256; comme le note, Y. Benot, (La Rev. Franç. et la fin des colonies, La Decouverte, 1987, pp. 205-217), les historiens français ignorent plus ou moins la question. Ajoutons que les Vieilles colonies (actuels DOM) subissent le meme sort. Les historiographies locales, la reedition des sources d'epoque, les travaux les plus importants sont en general ignores ou mal connus bien que mentionnees par la Bibl. Ann. Hist. Fr., le CD-ROM Françis (INRS) et les chroniques d'Anne Perotin-Wilde pour la Handbook of Latin American Studies (Washington Library of Congress). Faut-il ajouter que les ouvrages recents ont un code ISBN et qu'à deux pas de la Sorbonne, deux vendeurs-editeurs distribuent les ouvrages reunionnais, antillais et guyanais ? Les meilleures syntheses n'echappent pas à la tendance generale cf J. Thobie et G. Meynier, Hist. de la Fr. Coloniale, Armand Colin, 1990-1991, t. 1 p. 690, t. 2 p. 189.

³ Voltaire, Candide, Paris, 1759, reed., Bordas, coll. « Univers des lettres », 1969, pp. 118, 124.

⁴ Bernard Fourier, « Les volontaires nationaux de l'Aube et de la Seine-Inferieure à Saint-Domingue (octobre 1792-janvier 1793) », *Bull. Soc. Hist. Guad.*, n°51, 1982.

⁵ Victor Schœlcher, Colonies etrangeres et Haïti, Paris, 1843, Desormeaux, Pointe-à-Pitre, 1973, vol. II. p. 141,

⁶Cf. ce parallele: « En 1848, d'un seul geste, la France (...) a fait des negres, des electeurs et des eligibles, (...) Pouvons nous vraiment nous laisser arreter par des considerations de procedure lorsqu'il s'agit de donner aux femmes l'electorat et l'eligibilite aux conseils municipaux ? », intervention parlementaire de Gratien Candace, depute guadeloupeen noir (1912-1942), Journal Officiel, Debats parlementaires, 1^{er} mars 1935, p. 792.

libertes. Il faudrait donc faire preuve de mauvaise foi pour ne pas reconnaitre l'importance historique de l'abolition. Cette question appartient à l'histoire française. C'est aussi un des grands themes de l'histoire mondiale des Droits de l'Homme.

1^{ere} partie La premiere abolition (1789-1794)

Tous les hommes « blancs » naissent libres et egaux en droits, donner une methode pour determiner le degre de blancheur necessaire Boutade amere de Condorcet (1791)

La servitude ne peut exister eternellement à cote de la liberte

Brissot (1791)

L'abolitionnisme en 1789

A la veille de la Revolution, l'abolitionnisme est defendu en France par la Societe des Amis des Noirs, fondee en fevrier 1788 par Brissot. Elle compte parmi ses 130 ou 140 membres, l'abbe Gregoire et Condorcet, rejoints en 1789 par La Fayette, Mirabeau, le duc de la Rochefoucauld, le comte de Clermont-Tonnerre et le juriste Sonthonax. Elle peut egalement compter sur la bienveillance de Necker et sur le journal de Brissot: Le Patriote Français.

Trois elements handicapent son action. D'abord, le discours abolitionniste ne se fonde pas sur un imperatif religieux, au contraire de la Societe anti-esclavagiste fondee à Londres un an auparavant. Ensuite, il semble desarme face au realisme apparent des arguments economiques esclavagistes. Or, Benjamin Franklin et Adam Smith ont dejà souligne la moindre rentabilite de ce mode de production. Enfin, les Amis des Noirs pronent un abolitionnisme timore et progressif, persuades comme Voltaire que les noirs sont inferieurs aux blancs.

Peut-on representer des mulets?

Le lobby esclavagiste se reunit à l'hotel Massiac. Le Martiniquais Moreau de Saint Mery y est le membre le plus influent. Gouy d'Arcy ou Barnave sont familiers du lieu. Reconnaissant la barbarie du systeme, Barnave estime qu'un changement ferait « peu pour la philosophie » et « (...) infiniment trop contre la paix et la tranquillite ».8

S'il n'œuvre pas pour l'abolition, Louis XVI ne favorise pas le club Massiac. Brissot rapporte dans ses memoires la reponse royale à Gouy d'Arsy venu solliciter l'interdiction des seances de la Societe des Amis des Noirs:

⁷ La Fayette et Bailly lui devraient certaines reussites.

« Ces pauvres noirs ont-ils donc des amis en France? Tant mieux, je ne veux pas interrompre leurs travaux ». 9

Esperant imposer l'idee d'une representation coloniale à Versailles, le club Massiac y introduit une delegation qui s'immisce illegalement dans la representation du Tiers. La presence de ces hommes au Serment du Jeu de Paume rend leur eviction difficile.

Bizarrement, c'est en se fondant sur le poids demographique de Saint-Domingue, esclaves compris, que la delegation pretend obtenir vingt sieges. Peut-on pretendre representer ceux que l'on considere comme biens meubles? Mirabeau objecte que: « si les noirs sont des betes de somme, on ne proportionne pas le nombre de deputes à la quantite de chevaux ou de mulets ».10 La Saint-Domingue representation de finalement ramenee à six. Reste que la question du statut des hommes a ete posee, ouvrant une breche dans l'edifice esclavagiste.

Deux questions posent aux se part, assemblees. D'une celle de la citoyennete des libres de couleur. D'autre part, celle de l'abolition. En aout 1789, la Constituante abolit les privileges et proclame les Droits de l'Homme et du Citoyen. Vote dans l'enthousiasme par des parlementaires debutants, le texte du 26 aout semble abolir ipso facto l'esclavage et la discrimination. A la verite, les deputes ont, pour la plupart, oublie les colonies. La Declaration, en donnant une base juridique aux revendications des Amis Noirs, va obliger les assemblees successives à legiferer et, partant, à donner un caractere concret aux idees des Lumieres. La premiere assemblee concernee est la Constituante. Ayant proclame les Droits de l'Homme, cette assemblee va paradoxalement donner un cadre juridique à l'oppression d'une categorie d'hommes par une autre.

La Constituante consacre officiellement l'inferiorite des hommes de couleur

Pour les Amis des Noirs, il est evident que la reconnaissance de l'egalite des libres constitue une etape vers la liberation des esclaves. Or, les libres de couleur ne l'entendent pas forcement de cette maniere, certains d'entre eux etant eux-memes proprietaires d'habitations-sucreries. En outre,

⁸ Barnave, *Discours*, 1791, *In* Lucien Abenon, Jacques Cauna, Liliane Chauleau, *Antilles 1789, La Revolution aux Caraïbes*, Nathan, 1989, p. 111.

⁹ *Id*. p. 106.

¹⁰ *Id*. p. 96.

quelques libres, blancs ou de couleur, commencent à songer qu'un elargissement de la classe libre faciliterait le maintien de l'ordre et du systeme esclavagiste.

Aucun statut ne consacre officiellement l'inegalite des libres. Depuis mars 1790, un decret de Barnave a consacre l'autonomie interne des colonies tout en en reservant la gestion aux seuls citovens. Reconnaissant que l'absence de mention n'exclue pas a priori les gens de couleur, Barnave et Cocherel s'opposent à une mention plus explicite malgre les objurgations de l'abbe Gregoire. « Tous les hommes "blancs" demeurent libres et egaux en droits », ecrit Condorcet sur sa manche, « donner une methode pour determiner degre blancheur le necessaire ».11

Nombre de ces libres ont combattu aux Etats-Unis, notamment les 800 hommes engages à Savannah. Proprietaires mais rejetes par les blancs du club Massiac, ils fondent une Societe des Colons americains. Ce groupe s'exprime à l'assemblee par la voix de l'avocat de Joly : « Les gens de couleur sont hommes libres et citoyens français (...) nous ne demandons pas une faveur (...) nous reclamons les droits de l'homme et du citoyen (...) Je me demande de quel droit les vingttrois mille blancs (...) ont exclu (...) un pareil nombre d'hommes de couleurs libres proprietaires et contribuables comme eux ».

A Saint-Domingue, dans la nuit du 28 au 29 octobre 1790, trois cent cinquante mulâtres conduits par Vincent Oge entrent en rebellion. Apres intervention de l'armee et de la garde nationale, l'ensemble des meneurs sont arretes et supplicies. Leurs amis blancs sont bannis de la colonie. 12

L'affaire fait grand bruit et amene la Constituante à reexaminer la situation en mai 1791. Des debats houleux opposent Barnave, Moreau de Saint-Mery ou l'abbe Maury à Petion de Villeneuve, 13 l'abbe Gregoire ou Robespierre soutenus par des societes populaires, principalement celles de Châlons, Angers et Bordeaux. L'assemblee epuisee finit par reconnaitre le 15 mai les droits politiques des gens de couleur « nes de pere et de mere libre » (5 ou 6 % d'entre eux). 14 Le compromis

¹¹ Id., p. 105, il propose d'ajouter « blanc » à la Declaration.

aberrant. Officialisant la condition inferieure de 95 % des libres de couleur, il constitue une nouvelle negation des principes du 26 aout 1789. Violant le prejuge de couleur, il porte atteinte aux privileges des blancs, dechainant ainsi la fureur des planteurs creoles et des petits blancs de Port-au-Prince.

Cinq mois apres avoir legifere sur le statut des hommes aux colonies. la Constituante decide que le probleme n'est pas de sa competence. Arguant des troubles survenus à Saint-Domingue, Barnave fait decreter le 24 septembre 1791, que la question du statut des gens de couleur releve de la competence des assemblees coloniales. S'etant ainsi lave les l'assemblee peut fallacieusement mains, decreter l'abolition de l'esclavage en France (28 septembre 1791), decision qui repete une disposition additionnelle au Code Noir.

Le bilan colonial de la Constituante est loin d'etre glorieux. Les hommes qui avaient proclame l'abolition des privileges puis l'egalite humaine, ont reussi à officialiser une inferiorite juridique fondee sur la couleur. De legifere meme ont-ils inutilement confirmant un edit de Louis XIV. Cyniquement, - on sait quels interets il represente - Barnave souligne les maladresses contradictoires du legislateur. Pourquoi avoir accorde le 15 mai à un tres petit nombre d'hommes de couleur, une citovennete active dont en France plusieurs millions d'hommes sont prives ?

« L'esclavage, la tyrannie, l'oppression sont ecrit consacres en loi», Desmoulins. Reprenant les adjectifs courants vocabulaire raciste, il compare Barnave à un cannibale et ses amis à des singes feroces. L'assemblee, quant à elle, n'est rien moins qu'une « prostituee couverte des honteuses livrees du vice ».16

1792: la legislative reconnait l'egalite des libres

C'est apres avoir pris connaissance le 27 octobre 1791, du soulevement des esclaves en aout, que l'assemblee pose la question des droits des libres. Les democrates et les Amis des Noirs sont alors accuses d'avoir provoque la revolte. Balayant un à un les arguments de adversaires. les Girondins. principalement Brissot, Gensone et Guadet, font voter le 28 mars 1792, le decret precisant : « que les hommes de couleur et les negres libres doivent jouir ainsi que les colons

Revolte et atrocites evoquees dans l'admirable faux d'Alex Haley, Racines, Hachette, 1977, pp. 264-269.

¹³ II s'agit bien sur de Jerome P. de Villeneuve (Chartres 1756, Saint-Emilion, 1794), 1^{er} President de la Convention, Girondin, Ami

¹⁴L. Abenon, J. Cauna, L. Chauleau, op. cit. p. 107 sq.

¹⁵ Prepare sous la direction de Colbert entre 1681 et 1683. La disposition prevoyant la liberte en France est une initiative royale.

In L. Abenon. ... op. cit.

blancs de l'egalite des droits politiques ».¹⁷ De nouveau, les arguments utilises expriment la conception d'une classe mulâtre intermediaire, susceptible d'entretenir chez les esclaves un espoir profitable à la paix sociale. Si les Amis des Noirs ont convaincu l'assemblee, ils l'ont fait en ajoutant l'argument de la froide raison à celui de la morale.

Fevrier 1794 : la Republique proclame la liberte universelle !

Mefions nous des caricatures. La Republique montagnarde peut revendiquer à juste titre l'abolition de l'esclavage mais elle doit beaucoup à l'œuvre des Amis des Noirs, dont beaucoup sont des *Girondins*.

On cite souvent Robespierre en lui attribuant une vertueuse phrase de 1791: « Perissent les colonies plutot qu'un seul de nos principes ». Dans le contexte de 1791, la parole lui est facile. Plus revelatrice est cette lettre datee de novembre 1793 ou, achevant d'enterrer ses defunts adversaires, il assimile l'abolitionnisme brissotin à une menee seditieuse. Brissot aurait voulu « armer tous les negres pour detruire nos colonies ». ¹⁸ Mensonge patriotique ou culpabilite refoulee ? La vertu n'est pas chose aisee.

La marche à l'abolition s'accelere à la suite du decret du 28 mars 1792 puis apres l'avenement de la Republique. Des bataillons se portent volontaires pour « aller planter l'etendard de la liberte à Saint-Domingue ». 19 Dans les iles, des rumeurs de liberation parcourent les ateliers, expliquant ainsi les revoltes successives tant à Saint-Domingue qu'aux lles du Vent. Profitant de l'agitation, dans la partie française de Saint-Domingue, l'Espagne apporte son soutien aux esclaves revoltes. Les discours de l'assemblee n'ayant abouti à rien, c'est cette revolte qui precipite les evenements.

Arrive le 19 septembre 1792 à Saint-Domingue, Sonthonax, commissaire civil et Ami des Noirs, apprend quelques mois plus tard l'avenement de la Republique. Il demande alors qu'on statue sur le sort des noirs de Saint-Domingue (fevrier 1793). Aucune decision n'est prise mais un decret de mars 1793 autorise les gouverneurs civils à user provisoirement de mesures exceptionnelles afin de maintenir la paix. Craignant que Sonthonax l'invoque pour liberer les esclaves,

18 Ibia

les colons presents à Paris reussissent à empecher l'expedition de ce decret vers Saint-Domingue.

Le 4 juin 1793, arrive à la Convention une delegation des « Americains libres », porteuse d'une petition opposee à l'esclavage. Revenant à la charge, l'abbe Gregoire demande l'abolition. Il echoue de nouveau mais reussit à faire supprimer les primes à la traite (27 juillet 1793). Alors qu'on peut craindre nouveaux atermoiements, de Sonthonax place la Convention devant le fait accompli. Pretendant avoir reçu par voie de presse. le decret de mars 1793. commissaire de la Republique decide, le 29 aout 1793, de la liberte generale. Il organise alors l'election de deputes qu'il envoie à Paris: Jean-Baptiste Belley, un noir, Louis-Pierre Dufay, un blanc, et Jean-Baptiste Mills, un mulâtre.

Les trois hommes arrivent à la Convention le 3 fevrier 1794 (15 pluviose an II). Leur parcours a ete seme d'embuches. Ils ont ete arretes à deux reprises à Lorient²⁰ puis à Paris. Fustigeant « l'aristocratie cutanee », le President, leur donne l'accolade fraternelle. Apres le discours de Belley, la Convention peut-elle encore retarder l'abolition ? Lacroix demande que l'assemblee ne se deshonore pas par une discussion. Redige par Lacroix et vote par acclamation, le texte definitif d'abolition de l'esclavage est decrete le 16 pluviose an II. Danton est au mieux de sa forme : « Jusqu'ici, nous n'avions decrete la liberte qu'en egoïstes, pour nous seuls ; mais aujourd'hui (...) nous proclamons la liberte universelle (...) ».21 La Declaration des droits de l'Homme et du citoyen est completee en consequence.

Reste qu'il a fallu une politique du fait accompli, ajoutee à l'effet sensationnel produit par Belley, pour faire admettre l'application d'un droit reconnu depuis le 26 aout 1789.

Les Revolutions sous les tropiques

Depuis 1789, les rares nouvelles de France, sont l'occasion, pour les blancs des iles, de se determiner en fonction d'antagonismes locaux. Il n'y a pas aux

¹⁷ Ibid.

¹⁹ B. Foubert, *op. cit*.

²⁰ Ils mentionnent dans leur rapport un nomme Victor Hugues. Marseillais, capitaine corsaire pendant la guerre d'Amerique, fixe à Port-au-Prince, boulanger, negociant, imprimeur, enrichi puis ruine. Membre de la loge « Choix des hommes », ami de Fouche. Accusateur public à Lorient en janvier 1794, supra.
²¹ Rene Acheen et Leo Elizabeth, « Abolition de l'esclavage dans

²¹ Rene Acheen et Leo Elizabeth, « Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises », *in J. Corzani (Dir), Dict. Encycl. Ant. Guy.*, vol. 1, Fort-de-France, Desormeaux, 1993, pp. 16-39.

colonies de Revolution Française,²² mais des Revolutions locales declenchees par le stimuli exterieur. Les signifiants sont explicitement ceux de la Revolution de Paris (patriotes, royalistes, gardes nationales, liberte, egalite, etc.) mais les signifies sont locaux. A six semaines de la France, les blancs interpretent et creolisent la declaration du 26 aout sans songer qu'elle puisse etre etendue aux autres hommes. Ainsi, pour les planteurs, la liberte consiste en l'autonomie vis-à-vis du pouvoir central.23 C'est dans un tel contexte qu'on proclame l'egalite des libres (28 mars 1792),² la Republique et l'abolition (16 pluviose an II). L'execution des decrets reste cependant limitee à deux territoires.

Conservatrices et autonomistes, les assemblees coloniales, des Mascareignes²⁵ renvoient les agents de la Republique. L'esclavage reste donc en place jusqu'au XIX^e. La situation est plus complexe aux Antilles,²⁶ ou l'on rencontre plusieurs cas de figures. D'abord, une colonie ou l'esclavage est dejà aboli : Saint-Domingue. Ensuite, celles ou l'on execute le decret de pluviose : Guadeloupe et Guyane. Enfin, celles ou royalistes et Anglais empechent toute evolution : Sainte-Lucie, Tobago et la Martinique.

En decembre 1792, le lieutenant de Vaisseau Jean-Baptiste de Lacrosse a ete accueilli par les canons de Martinique et de Guadeloupe. Refugie à Sainte-Lucie, il a du reprendre les iles une à une apres avoir appele au ralliement des patriotes. ²⁷ Arrive en Guadeloupe le 5 janvier 1793, il y a proclame la Republique, decrete l'egalite et embrasse la premiere personne de couleur rencontree. Les Guadeloupeens libres de couleur sont donc dejà des citoyens de la Republique.

Mais l'euphorie revolutionnaire a ete de courte duree. La Martinique est restee fidele au drapeau blanc. En avril 1793, les Anglais etaient à Tobago. L'annee suivante (23 mars au 11 avril 1794), à la grande satisfaction des royalistes creoles, ils ont pris la Martinique, Sainte-Lucie puis la Guadeloupe. La Convention, qui venait alors de voter

l'abolition, ignorait tout de la situation sur place.

Le 23 avril 1794, appareille d'Aix, une petite flotte conduite par Victor Hugues, commissaire à qui l'on confie *in extremis* le decret de pluviose. Ayant pris connaissance de la presence anglaise, Hugues debarque par surprise à la Guadeloupe. Il y proclame l'abolition de l'esclavage, recrutant aussitot une armee revolutionnaire. Ci-devant esclaves et libres de couleur se rallient en masse. Parmi les officiers, figurent des hommes de couleur forts d'une serieuse experience militaire. Le colonel Louis Delgres est de ceux la.

L'armee republicaine reconquiert la Guadeloupe apres que les Anglais aient ete massacres à Pointe-à-Pitre, par les canons français. Hugues installe alors un tribunal revolutionnaire et une guillotine à Pointe-à-Pitre, devenue Port-la-Liberte... Tres vite on tente d'instituer un systeme de travail force pour obliger les anciens esclaves à reintegrer les habitations desertees. Quant aux Anglais, ils se maintiennent dans les autres iles avec le soutien des planteurs royalistes.

2^{eme} partie:

De Bonaparte à Schœlcher (1802-1848)

La resistance à l'oppression est un droit naturel. La divinite meme ne peut etre offensee que nous defendions notre cause

Louis Delgres, 1802

Resume de la premiere partie : Acquise au lobby esclavagiste malgre la declaration du 26 aout 1789, la Constituante, officialise la discrimination des libres et maintient

²² A. Cesaire, Toussaint Louverture, la Revolution française et le probleme colonial, Paris, 1960.

²³ Anne Perotin, *Etre patriote sous les Tropiques, La Guadeloupe, la colonisation et la Revolution (1789-1794),* Soc. Hist. Guad., Basse-Terre, 1985, p.11; ouvrage disponible à la bibl. Hincmar, à Reims. ²⁴ Decret signe le 4 avril par Louis XVI.

²⁵ Ile Bourbon (la Reunion à partir de 1793) et lle de France (Maurice, française jusqu'en 1810-1814)

²⁶ Partie française de Saint-Domingue (que ses habitants n'ont jamais cesse d'appeler Haïti), Martinique, Guadeloupe et dependances (les Saintes, la Desirade, Marie-Galante, et la partie française de Saint-Martin, Saint-Barthelemy est alors suedoise depuis 1784), Sainte-Lucie et Tobago.

²⁷ A. Perotin, op. cit.

Origine de la place de la Victoire, ancienne place Sartine. Elle reprit le nom de Sartine en 1940-1943 pendant la periode de soumission à Vichy.

²⁹L'historiographie blanche-creole decrit de nombreux massacres cf. Auguste Lacour, Histoire de la Guadeloupe, t. 2, (1789-1798), Basse-Terre, 1857, p. 343 sq. , cf. aussi, Alain Buffon, « Regard d'un historien creole sur la Revolution : A Lacour (1805-1869) », Bull. Soc. Hist. Guad., n°106, 1995, p. 63 rappelant la mise au poind d'A. Perotin, op. cit. p. 195 : sur 20 000 blancs, il y eut 600 suspects, pres de 200 detenus de juin 1793 à avril 1794 et deux massacres d'environ une vingtaine de victimes chacun.

³⁰L'habitation-sucrerie est l'unite de base du systeme spatial antillais de l'epoque. Elle est à l'origine de ce que les guides touristiques appellent improprement « villages » ou « hameaux ».

l'esclavage. En mars 1792, la Legislative, approuvee par le Roi des Français, accorde des droits aux libres. Apres les luttes de l'abbe Gregoire ou de Brissot, c'est la Convention montagnarde qui abolit l'esclavage, à la suite du discours du depute noir Belley et afin d'enteriner l'initiative locale de Sonthonax. (16 pluviose an II)

1802 : Bonaparte « retablit l'ordre »

Nos manuels scolaires sont-ils impregnes de bonapartisme? En regle generale, ils evoquent le « retablissement de l'ordre » au lendemain du 18 brumaire sans y inclure le retablissement de l'esclavage. A cette negation de 1789, « celui qui a consolide la revolution » a ajoute des lois autrement plus racistes que le Code Noir. Ainsi, Bonaparte interdit-il les mariages mixtes et l'entree en France des gens de couleur. Ignorants de ces faits, les touristes visitant aujourd'hui Fort-de-France ne comprennent pas pourquoi la statue de l'imperatrice y est regulierement decapitee.

Le 18 brumaire offre aux planteurs exiles une occasion inesperee : Napoleon Bonaparte a epouse une *beke*³³ Martiniquaise : Marie-Josephe Rose Tasher de la Pagerie, veuve Beauharnais. Simple coïncidence avec ce qui suit? Decidant de maintenir l'Ancien Regime dans les colonies qui vont etre rendues à la France par le traite d'Amiens, Bonaparte retablit l'esclavage dans les autres territoires, v ajoutant la traite et l'inferiorite des libres.³⁴ II en confie la mission à deux generaux. L'un, Richepance, doit debarquer en Guadeloupe accompagne de Lacrosse.35 L'autre, Leclerc, epoux de Pauline « Borghese » Bonaparte, commande le corps expeditionnaire à Saint-Domingue. Quant à Victor Hugues, incarnation de la Terreur aux yeux des blancs-pays,³⁶ il est charge de retablir l'esclavage en Guyane, tâche dont il s'acquitte avec application.

C'est seconde par Lacrosse, qui incarnait jusque là l'egalite civique, que Richepance arrive en Guadeloupe. A l'arrivee à la Pointe-à-Pitre, l'enthousiasme des mulâtres se heurte à l'attitude ostensiblement meprisante de Lacrosse vis-à-vis de la mulâtresse symboliquement embrassee en 1793 puis à l'encontre des officiers de couleur.

Avant meme de decreter le retablissement de l'esclavage, on ordonne aux soldats de couleur de remettre leurs armes. Cette attitude entraine la mefiance puis la resistance armee du capitaine Ignace et du colonel Delgres.³⁸

La colonne conduite par Ignace est reduite à neant apres un effroyable carnage. Les survivants captures sont fusilles sur une plage.

Se preparant à evacuer Basse-Terre, Delgres invite ses soldats à preferer la mort à l'esclavage. Il publie le 10 mai 1802 une longue proclamation intitulee « à l'univers entier : le dernier cri de l'innocence et du desespoir ».

« C'est dans les plus beaux jours d'un siecle à jamais celebre pour le triomphe des lumieres et de la philosophie, qu'une classe d'infortunes qu'on veut aneantir se voit obligee d'elever sa voix vers la posterite (...) il existe des hommes (...) qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur, que dans les fers de l'esclavage (...) La resistance à l'oppression est un droit naturel. La divinite meme ne peut etre offensee que nous defendions notre cause (...) et toi posterite, accorde une larme à nos malheurs et nous mourrons satisfaits ».³⁹

Le 28 mai 1802, au moment du dernier assaut français, Delgres et 300 de ses hommes se donnent la mort en mettant le feu à la poudriere. L'ordre esclavagiste est retabli en Guadeloupe. Les derniers resistants sont rompus, pendus⁴⁰ ou brules vifs sur l'ordre ecrit eminemment explicite de Lacrosse.⁴¹

³¹ Quoi qu'il admette deux abolitions, le manuel de 4^e Hachette, 1992 ne mentionne pas le retablissement.

La meme annee (1802), nait à Villers-Cotterets, Alexandre Dumas, fils d'un general français et d'une mulâtresse haïtienne, elle meme fille de negresse esclave

elle meme fille de negresse esclave.

33 Mot martiniquais designant les blancs-creoles. Atteste depuis
1660 et d'origine ibo.

³⁴ Anciens et nouveaux libres non porteurs d'un acte d'affranchissement doivent etre reconduits sur une habitation. A. Lacour, *op. cit., t. III (1798-1803),* Basse-Terre, 1858, p. 354.

³⁵ Le liberateur des libres de couleur en 1793, cf. plus haut.

³⁶ Guadeloupeens blancs, le mot est remplace depuis trente ans par *Beke*.

³⁷ Le style rappelle Fouche : ce sont de vieux amis. L'un etant le protecteur de l'autre.

³⁸ Sur Delgres: Jacques Adelaïde-Merlande, *Delgres: la Guadeloupe en 1802*, Khartala, 1986; Jean Tarrade, « De l'apogee ... », *Hist. de la Fr. coloniale, op. cit.*, p. 301, presente la repression comme une reponse à une revolte. C'est reprendre la propagande consulaire *cf.* A Lacour, *op. cit. « Mais, le premier consul voulant punir la Guadeloupe de sa revolte (...) ». La revolte a ete provoquee par les agissements illegaux de Lacrosse (!) qui a explicitement subordonne la hierarchie militaire et administrative à la couleur de la peau. La repression est quant à elle contenue dans le plan de retablissement. Au reste, les soldats de couleur qui ont obei aux ordres ont ete jetes à fond de cale apres avoir remis leurs armes.

³⁹ A. Lacour, <i>op. cit.* pp. 253-255.

⁴⁰ Cf. Solitude, A. Lacour, op. cit. p. 311 qui a inspire le roman d'Andre Schwartz-Bart, *La Mulâtresse Solitude*, Seuil, 1972.

⁴¹ Lettre de Lacrosse au president du Tribunal special, Le Moule, 29 oct. 1802. *in* Auguste Lacour. *op. cit.* p. 413.

Haïti: la liberte ou la France

Leclerc, est moins heureux à Saint-Domingue, que Richepance en Guadeloupe. Il se heurte sur place à la volonte du general Toussaint Breda⁴² ou Louverture.

Ne en 1743, instruit, cet ancien cocher a ete affranchi en 1776. Il a possede une habitation et quelques esclaves. Passe au service des Espagnols en 1793, au moment ou ceux-ci offraient la liberte, il s'est retourne contre eux en mai 1794. Promu general français, il a combattu victorieusement Anglais et Espagnols avant d'evincer ses rivaux autochtones ou metropolitains. Au moment ou Leclerc debarque, Louverture a consacre officiellement l'autonomie de Saint-Domingue dont il a, en 1801, conquis la partie orientale en vertu du traite de Bâle (1795). Pour la forme, il compte faire approuver constitution autonomiste par Bonaparte.

C'est au prix de tres lourdes pertes que le corps expeditionnaire consulaire vient à bout de l'armee de Louverture. Applaudi par une foule en liesse, malgre sa reddition, le general est invite un mois plus tard à une « consultation » (7 juin 1802). Il est alors capture, 43 depouille de son uniforme, conduit en France et incarcere sans jugement dans une froide cellule du fort de Joux (Jura), ou il meurt en avril 1803. Leclerc l'a precede, en mourant en novembre 1802 de la fievre jaune.

La resistance continue sous la conduite de Petion.44 Dessalines. Christophe et Surpassant la ferocite des anciens esclaves, les Français inventent des prisons flottantes, les etouffoirs, ou l'on asphyxie les prisonniers negres et mulâtres en brulant du souffre. Ailleurs, les hommes de Noailles et Lavalette livrent des prisonniers à des chiens dresses, etc.45

Mais la repression exalte le courage de ceux qui n'ont rien à perdre. Les generaux haïtiens enlevent alors les dernieres places fortes et Rochambeau se livre à un navire anglais. Des regiments français s'enfuient. Noailles et ses hommes se refugient à Cuba et Dessalines, ancien negre de houe, 46 souvent marron, plusieurs fois marque, proclame l'independance d'Haïti (1er janvier 1804) au nom des principes de la Revolution Française.

Les considerations budgetaires de la monarchie de Juillet

Au cours du XIX^e siecle, les arguments economiques des esclavagistes perdent de leur force. La traite est abolie en 1807 par le Parlement anglais et en 1814 par le Congres de Vienne. Dans les annees qui suivent les progres de premiers la productivite betteraviere contribuent à affaiblir le point de vue des planteurs. Enfin, en abolissant l'esclavage en 1833, l'Angleterre fait de ses iles à sucre des terres potentielles de refuge pour les marrons des iles françaises.47 Les esclaves representent alors un danger virtuel en cas de conflit franco-anglais. « Quelle que soit l'incontestable superiorite morale des blancs (...), il est sage de se depecher. Les 800 000 citoyens que les Anglais viennent de faire dans leurs colonies, poussent des cris de joie dont le retentissement arrive jusqu'aux cases à negres et augmente le peril (...). »⁴⁸

Dans la decennie qui precede 1848, les debats n'achoppent pas tant sur la question de l'abolition que sur celle du montant de l'indemnite compensatrice aux « proprietaires ». C'est son cout budgetaire qui fait hesiter les Chambres.49

Soucieuse de ne pas precipiter les choses, la Monarchie de Juillet a prepare le terrain, notamment avec l'interdiction des mutilations (1833), l'etat civil servile (1839) et les lois

 $^{^{\}rm 42}$ Nom de son habitation d'origine. Outre le français et le creole, il parlait arada. La tradition veut qu'il fut le petit-fils d'un roi arada. Heros du roman d'Alejo Carpentier, El Siglo de las Luces, Mexico, 1962; Lamartine lui consacre une piece (infra), cf. aussi V. Schoelcher, Vie de Toussaint Louverture, Paris, 1889.

Maurepas, general noir qui avait tenu tete, avec 600 hommes à 4000 Français, subit une trahison comparable. Invite par Leclerc à bord d'un navire, il est noye apres avoir assiste à la mort de sa femme et de ses enfants. Le recit des atrocites de part et d'autre rappelle les jacqueries des Chroniques de Froissart, cf. Schoelcher, Colonies etrangeres..., op. cit. p. 136, et C. James, The Black Jacobins, N.-Y., 1938, 1989, p. 360, qui citent Christophe, Manifeste, Port-Au-Prince, 1814 en le comparant avec l'officier français : Pamphile de Lacroix, Memoires pour servir à l'histoire de la revolution de Saint-Domingue, Paris 1819 ; Christophe ecrit qu'apres avoir lie Maurepas au grand mat, on lui cloua ses epaulettes, on cousit son chapeau sur son crâne en repetant sarcastiquement « general noir », il assista à la noyade de sa famille avant d'etre noye lui

Dessalines precede Christophe, cf. A. Cesaire, La Tragedie du Roi Christophe, Paris, 1963, representee recemment au Festival d'Avignon (1996) et à la Comedie de Reims (1997).

⁴⁵ V. Schœlcher, *op. cit*.

⁴⁶ Coupeur de canne, dont le sort etait plus dur que celui des negres domestiques comme les cochers ou les cuisinieres.

Josette Faloppe, Esclaves et citoyens : les Noirs à la Guadeloupe au XIXº siecle dans les processus de resistance et d'integration (1802-1910), Soc. Hist. Guad., Basse-Terre, 1992, p. 341.

⁴⁸ V. Schælcher, lettre à Maurel Dupeyre, 30 decembre 1842, in « Coup d'œil sur la question d'affranchissement », in Colonies etrangeres et Haïti, Paris, 1843, Desormaux, Pointe-à-Pitre, 1973, p. 473. Il s'agit de la superiorite de l'instruction et de la vie familiale sur la misere morale et intellectuelle. En 1832, le systeme anglais est censitaire. Il s'agit donc de citoyens passifs (jusqu'en 1944).

V. Schoelcher, Des colonies françaises. Abolition immediate de l'esclavage, Paris, 1842, cite par Alain Buffon, «L'indemnisation des planteurs apres l'abolition de l'esclavage », Bull. Soc. Hist. Guad. n°67-68, 1986, pp. 53-73. Outre la question de sa justification morale, l'indemnite est impliquee dans le passage au salariat

Mackau (1845) reglementant le travail des esclaves.

C'est sous ce regime que Victor Schœlcher se fait connaitre. Depute de l'extreme-gauche (implicitement republicaine), il a publie deux premiers plaidoyers contre l'esclavage⁵⁰ et en ecrit d'autres plus savants et plus concrets⁵¹ apres avoir visite les colonies.

1848 : Nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves

Des fevrier 1848, des postes-clefs sont tenus par l'ancienne extreme-gauche : Ledru-Rollin, est à l'Interieur et François Arago, ami de Schœlcher est à la Marine et aux colonies. Seul homme venu de la droite, Lamartine est aux Affaires Etrangeres. ⁵²

Le pouvoir change les hommes. Des le 26 fevrier 1848. Arago hesite puis tempere fortement son abolitionnisme. Circonvenu par le lobby creole, il appelle les esclaves au respect de l'ordre legal. L'abolition semble alors differee. L'erreur d'Arago est d'autant plus grande que la plantocratie a dejà admis le principe de l'abolition, à condition d'etre indemnisee. Revenu en urgence du Senegal, Schœlcher retourne la situation. Il est nomme le 3 mars sous-secretaire d'Etat à la Marine. Au matin du 4 mars, apres une nuit de travail, il decrete « que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves », et qu'une commission institue afin de preparer l'acte d'emancipation. Le decret final est adopte le 27 avril par le gouvernement provisoire.

Seule la colonie de la Guyane applique le texte dans le respect de la legalite republicaine. Arrive le 10 juin, le decret y est aussitot promulgue par le gouverneur.

Aux Antilles, depuis mars 1848, la rumeur d'une proche abolition parcourt les ateliers. Le 10 avril, arrive le decret Schœlcher du 4 mars qui condamne moralement l'esclavage. Autant dire qu'on en annonce officiellement l'abolition tout en demandant aux esclaves d'attendre d'etre legalement liberes! Est-on tenu de respecter la loi officiellement denoncee comme immorale? Peut on invoquer l'ordre lorsqu'on denonce l'esclavage comme un desordre social? Peut on demander aux exclus du contrat social d'en respecter les

à Saint-Pierre. Le 24, le gouverneur de la Martinique decrete la liberte, « considerant que l'esclavage est aboli en droit ». La Guadeloupe doit suivre sous peine de recrudescence des troubles. C'est chose faite le 27 mai 1848. Situation etrange et familiere à l'histoire des iles, les deux arretes gubernatoriaux anticipent l'arrivee du decret du 27 avril, les 3 et 5 juin. Ce sont donc les esclaves qui ont contraint le pouvoir local à abolir l'esclavage. Bien qu'une revolte apres fevrier 1848 ne fut pas tres risque, la memoire collective a enregistre l'idee d'une abolition arrachee puis enterinee par le pouvoir central. Aujourd'hui, en Martinique et en Guadeloupe, l'abolition est commemoree les 24 et 27 mai, et non le 27 avril.

Aux Mascareignes, la situation est inverse. Les commissaires ayant atteint la Reunion le 18 octobre 1848, les planteurs obtiennent un sursis gubernatorial reportant la liberation des esclaves au 20 decembre.

Aux elections suivantes, les colonies envoient à l'assemblee des deputes de toutes origines. Elu en Guadeloupe et en Martinique, Schœlcher est remplace en Guadeloupe par Louisy Mathieu, depute noir.

Le suffrage universel (masculin)⁵⁴ implique l'attribution de patronymes à ces nouveaux libres qui ne possedent que prenoms et matricules. La plupart sont analphabetes. Peu connaissent leur âge veritable. Fantaisistes et mesquins, quelques dizaines de secretaires de mairie se lancent alors dans l'œuvre de leur vie : donner des noms à ces nouveaux citovens qu'ils ont toujours meprises. L'entreprise se revele souvent poetique, parfois vulgaire, volontiers astucieuse. Les patronymes des genealogies sont alors definitivement fixes: noms d'arbres (Bananier, Pommier, Manguier) de fleurs, d'oiseaux, (Aigle, Corbeau, etc.), exploitation d'une page dictionnaire (Châtaigne, Chalumeau, Chathuant), noms de personnages illustres (Darius, Epaminondas, Charlemagne), anagrammes (Etilage pour egalite, variante augmentee d'un suffixe avec Gatibelza, variante diminuee avec Galita, Etrebil pour liberte), insultes creoles à caractere sexuel, noms de lieux (Bordelais, Nankin, Anduze),

⁵⁴ Supprime sous le Second Empire.

termes? « L'esclavage n'est pas encore aboli, il faut travailler encore pour le benefice des maitres sans ecouter les libres oisifs (...) ». ⁵³ On est alors en pleine campagne sucriere. Les 22 et 23 mai 1848, l'insurrection eclate

De l'esclavage des Noirs et de la legislation coloniale, Paris, 1833; Abolition immediate de l'esclavage, examen critique du prejuge contre la couleur des Africains et des Sang-Mele, Paris, 1840.
Des Colonies françaises, op. cit.; Colonies etrangeres..., op. cit.;

[&]quot;Des Colonies françaises, op. cit.; Colonies etrangeres..., op. cit.; Histoire de l'esclavage pendant les deux dernieres annees, Paris, 1847; cf. Nelly Schmidt, Victor Schoelcher, Fayard, 1994, pp. 339-343; L'engrenage de la liberte, P. d'Aix-Marseille I, 1995.

⁵²Cf. A de Lamartine, Toussaint Louverture, Levy freres, Paris 1850., piece en cinq actes et en vers, ecrite, selon l'auteur, en 1840.

⁵³ Affiche officielle, Fort-de-France, 6 avril 1848.

surnoms, prenoms, noms africains reels ou fictifs, etc.

Dominique Chathuant

26 aout 1789: Declaration des Droits de l'Homme et du citoyen

8 mars 1790 : droit des Colonies à proposer des lois internes.

Aout 1790 : soulevement des Libres de couleur de Port-au-Prince

15 mai 1791 : droits politiques des gens de couleur nes de parents libres.

24 septembre 1791: la Constituante se declare incompetente sur la question du statut des personnes dans les colonies

28 septembre 1791 : la Constituante abolit l'esclavage en France.

28 mars 1792 (decret royal du 4 avril) : Hommes de couleur et negres libres doivent jouir de l'egalite politique.

19 septembre 1792 : arrivee du commissaire civil Sonthonax à Saint-Domingue.

29 aout 1793: Sonthonax abolit l'esclavage à Saint-Domingue.

Octobre 1793 : les colonies se constituent en departements français.

4 fevrier 1794: decret du 16 pluviose an II abolissant l'esclavage

19 avril 1801: decision officielle du retablissement de l'esclavage.

28 mai 1802 : Guadeloupe : sacrifice de Delgres

7 juin 1802 : Saint-Domingue : arrestation de Toussaint Louverture

1807 : le parlement anglais abolit la Traite

1814 : le Congres de Vienne abolit la traite

1823 : abolition au Chili

1824 abolition en Amerique centrale

1829 : abolition au Mexique

1831 : abolition en Bolivie

1833 : abolition anglaise. Debut de l'apprentissage Schœlcher, *Abolition immediate de l'esclavage*.

1845 : lois Mackau

10 avril 1848: agitation en Martinique, arrivee du decret Schoelcher du 4 mars.

27 avril : decret d'abolition de l'esclavage

22-23 mai : insurrections en Martinique et en Guadeloupe

24 - 27 mai : abolition en Martinique puis en Guadeloupe

3 -5 juin arrivee du decret du 27 avril en Martinique puis en Guadeloupe

18 octobre : arrivee du decret du 27 avril à la Reunion

20 decembre : abolition à la Reunion

1851 : H. Beecher-Stowe, La Case de l'Oncle Tom

1854 : abolition au Venezuela

1863: abolition hollandaise

1865 : abolition federale aux Etats-Unis

1873: abolition à Puerto-Rico

1880: abolition à Cuba

1883 : fin de l'apprentissage dans les colonies anglaises

A conseiller aux eleves :

Schwartz-Bart (Andre), *La mulâtresse Solitude*, Seuil, 1972, reed. Seuil, coll. « Points », 1983, 139 p. A pour contexte l'epopee de Delgres.